



République du Bénin

Présidence de la République



Agence de Développement de Sèmè City

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Structure : Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)

Objet : Sélection de consultants individuels pour assurer l'animation du SCOP (Sèmè City Open Park), parc d'innovation ouvert, par accord cadre à contrat subséquent sur deux (02) ans.

Référence SIGMAP du marché : PI_DPIO_100833

Avis N° 009/ADSC/PRMP-DPIO/SP-PRMP/2025 du 2-6 MARS 2025



1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le vendredi 28 février 2025.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des ressources de l'État, afin de financer le projet SÈMÈ CITY, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection de consultants individuels pour assurer l'animation du SCOP (Sèmè City Open Park), parc d'innovation ouvert, par accord cadre à contrat subséquent sur deux (02) ans.
3. La présente procédure vise la sélection de cinq (05) consultants individuels pour la mise en œuvre des activités d'animation au profit des porteurs de projets et usagers du SCOP.

La présente procédure est répartie en deux (02) lots libellés comme suit :

- ✚ lot N°1 : Sélection de quatre (04) consultants individuels de profils CAO/FAO, IOT, fabrication numérique, textile numérique ;
- ✚ lot N°2 : Sélection d'un (01) consultant individuel UX/UI & communication digitale.

NB : on entend par CAO : Conception Assistée par Ordinateur (CAO) et FAO : Fabrication Assistée par Ordinateur (FAO)

Les deux termes UX et UI, signifiant respectivement User Experience (expérience utilisateur) et User Interface (interface utilisateur).

Les consultants auront pour mission de dynamiser l'écosystème du TechIMA en facilitant l'accès aux équipements, en accompagnant les projets innovants et en renforçant la visibilité et le rayonnement du SCOP.

Plus spécifiquement, les consultants recrutés devront :

- Faciliter l'accès et l'utilisation des équipements du SCOP et accompagner les usagers dans leurs projets d'innovation ;
- Organiser et animer des ateliers spécialisés en prototypage rapide, design interactif, UX/UI et communication digitale ;
- Dynamiser la communication digitale en produisant du contenu engageant pour les réseaux sociaux et en valorisant les événements.
- Accroître la visibilité et le rayonnement du SCOP à travers des actions stratégiques, du networking et des collaborations avec des partenaires ;
- Positionner le SCOP comme un hub incontournable de l'innovation en Afrique de l'Ouest, en renforçant sa notoriété auprès des startups, des institutions et des investisseurs ;
- Créer une dynamique communautaire forte en impliquant les différents acteurs de l'écosystème (makers, chercheurs, entrepreneurs, étudiants, etc.) ;

4. Le délai de réalisation de la mission est de deux (02) ans maximums pour chacun des lots. La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre pluri attributaire. Ledit accord cadre sera mis en œuvre par la signature de contrats subséquents d'une durée d'exécution de douze (12) mois conformément aux dispositions de l'article 41 de la Loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin.
5. Les candidats individuels intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ ou les contrats antérieurs en relation avec le domaine des prestations).
6. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées pour chacun des lots, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
7. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans les tableaux des critères de sélection.
8. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des notes obtenues par les candidats pour chacun des lots.

Pour chaque lot, les candidats le plus qualifiés (suivant l'ordre de classement) et inscrits sur la liste restreinte seront invités individuellement à la négociation du marché (tenant compte de la liste restreinte). En cas d'échec des négociations avec un consultant présélectionné, le consultant suivant immédiatement sera invité à son tour à la négociation jusqu'à l'épuisement de la liste ou l'identification des consultants qualifiés.

BON A LANCER
CCMP/PR

L'Autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement aux négociations.

9. La présélection pour chaque lot tiendra compte des critères ci-après :

✚ **Lot N°1 : Sélection de quatre (04) consultants individuels de profils CAO/FAO, IOT, fabrication numérique, textile numérique**

Critère d'évaluation	Note pour le critère	Sous critère d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	25	✚ Être titulaire d'un diplôme Bac+2 dans l'un des domaines ci-après : gestion, informatique, économie, marketing stratégie, droit ou tout autre domaine pertinent équivalent : 25 points	Diplôme/attestation de diplôme (copie légalisée ou copie certifiée conforme suivant la législation du pays du soumissionnaire)
2. Expériences générales pour la mission à partir de la première mission du consultant	30	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir au moins deux (02) ans d'expérience générale en prototypage rapide de produits, en CAO et FAO : 30 points - Expérience comprise entre un (01) an et 2 ans en prototypage rapide de produits, en CAO et FAO : 15 points - Moins d'un an d'expérience en prototypage rapide de produits, en CAO et FAO : 0 point 	<p>Fournir les copies légalisées ou conformes à l'originale des attestations de bonne fin d'exécution, attestations ou certificats de travail, attestation de bonne exécution, attestation de service fait ou toute autre preuve d'expériences correspondantes.</p> <p>NB :</p> <p>Le consultant doit joindre son CV détaillé mentionnant les expériences justifiées. Les expériences justifiées ne seront prises en compte que si elles sont mentionnées dans le CV.</p>
3. Expériences spécifiques dans le domaine de la mission :	45	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 3-1 : 12 points <p>Avoir réalisé au moins une (01) mission prouvée en prototypage rapide de produits, en CAO et FAO, ayant mis en œuvre les compétences suivantes :</p> <p>Conception en 3D avec un logiciel libre ou payant spécialisé en CAO et FAO et Préparation et lancement de fabrication sur des imprimantes 3D</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 3-2 : 10 points <p>Avoir réalisé au moins une (01) mission prouvée en prototypage rapide de produits, en CAO et FAO, ayant mis en œuvre la maîtrise les outils numériques liés au textile numérique (broderie numérique, impression textile, découpe laser sur textile). :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 3-3 : 07 points <p>Avoir réalisé au moins une (01) mission prouvée en animation d'activités de découverte et de promotion sur au moins</p>	<p>Fournir les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution, de bonne exécution, attestation de travail, attestation de service fait (ou toute autre preuve pouvant tenir lieu) appuyées dans un cas ou dans un autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples).</p>

Critère d'évaluation	Note pour le critère	Sous critère d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
		UX/UI - Sous-critère 3-5 : 06 points Avoir réalisé au moins une (01) mission prouvée sur l'organisation et l'animation d'activités de réseautage (workshops, masterclasses, hackathons, afterworks) : - Sous-critère 3-6 : 04 points Avoir mener des activités entrepreneuriales ou de freelance dans n'importe quel domaine	Joindre la preuve de l'exécution d'une mission en qualité d'entrepreneure ou de freelance NB : Le consultant doit joindre son CV détaillé mentionnant les expériences justifiées. Les expériences justifiées ne seront prises en compte que si elles sont mentionnées dans le CV.
TOTAL	100		

BON A LANCER
 CCMP/IPR

10. La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, les consultants ayant réalisés le plus de missions spécifiques seront privilégiés.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse ci-dessous : Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhoutin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052", à Cotonou, tél: (+229) 21 36 88 15, E-mail : sc.pmp@semecity.com, et prendre connaissance du document d'avis à manifestation d'intérêt au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-dessus tous les jours ouvrables de 8h 30 minutes à 12h 30 et de 14h à 17h 30 minutes.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du**27 MARS 2025**.....2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhoutin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, E-mail : sc.pmp@semecity.com .Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que la candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhoutin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou au plus tard le 07 AVR 2025 à 10 heures 00 minute.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ADSC sise au rez de chaussée le 07 AVR 2025 à 10 heures 30 minutes.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité Contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le,


Mondoukpè H. FADONUGBO
PRMP/ADSC